

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

ACTES : 1.7 ACTES SPECIAUX ET DIVERS
N° 2022-25-10-0006

Nombre de conseillers :

-en exercice :13

-présents : 11

-votants : 12 (dont 1 procuration)

L'an deux mil vingt-deux, le 25 octobre à 9 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de PLAZAC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mme Florence GAUTHIER

Date de convocation : 17/10/2022

PRESENTS : GAUTHIER Florence, CROUZEL Denis, ROUSSARIE Marie-Claude, DELBARY Thierry, CHARLET Jean-François, BLAIGNE Liliane, COURTAT-GUASCO Monique, DEWINNE Arnaud, DUFOUR Bernard, MONTEIL Jérôme, BOURLES Nicole.

EXCUSES: DELBOS Odile (Procuration à D. CROUZEL), DOLEAC Christian

M. DUFOUR Bernard a été désigné comme secrétaire de séance.

OBJET : Adhésion au Comité Départemental d'Action Sociale au 01.01.2023

Madame le Maire donne la parole à Mme Marie-Claude ROUSSARIE.

Mme Marie-Claude ROUSSARIE présente le dossier de renouvellement d'adhésion de la commune au Comité Départemental d'Action Sociale (CDAS) de la fonction publique Territoriale placé auprès du Centre de Gestion.

PRECISE : que l'adhésion au CDAS implique l'adhésion au CNAS pour un taux de cotisation modéré de 1.30 % de la masse salariale de l'année 2023 pour la collectivité et de 26 € par agent adhérent.

Mme le Maire reprend la parole et demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur le renouvellement de cette adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ✓ **Décide** le renouvellement de l'adhésion de la collectivité auprès du CDAS.
- ✓ **S'engage** à inscrire au Budget 2023 le montant total de la cotisation pour l'exercice 2023.

AUTORISE Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour cette adhésion

Fait et délibéré, le même jour mois et an que ci-dessus

Le Maire
Florence GAUTHIER

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-préfecture le :
Publié ou notifié le :
Le Maire
Florence GAUTHIER

